

Conseil municipal

Ville de Brignais - 19 octobre 2022



DÉCISIONS DU MAIRE

De septembre 2022

Date de la décision	CO-CONTRACTANT OU SOUMISSIONNAIRE	OBJET	MONTANT (HT)	CAO
23 septembre 2022	SDA ENERGY	Marché accord cadre n° 22-01-06 - Lot 6 « électricité courant faible, pour des travaux comprenant la modification de l'éclairage de la médiathèque » - Modification de l'installation électrique et création d'un éclairage extérieur	12 118,13 €	
23 septembre 2022	MATTHIEU SARL	Marché accord cadre n° 22-01-04 - Lot 4 « Plâtrerie - peinture - Faux plafond » pour des travaux de réaménagement de la médiathèque	20 975,00 €	
23 septembre 2022	BUISSON Antoine	Restauration de la toile « Sainte famille » et traitement du cadre contre les xylophages	21 220,40 €	

DECISION MUNICIPALE N° ST0472022

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-53 en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire

Considérant qu'une consultation conforme au code des marchés publics a été engagée pour des travaux de d'électricité à la médiathèque dans le cadre de l'accord cadre d'entretien des bâtiments n° 22-01-06

Considérant l'analyse des offres effectuée selon les critères de jugement préétablis ;

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est remise par l'entreprise SDA ENERGY- 19 rue Poizat – 69100 VILLEURBANNE

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l'entreprise SDA ENERGY dans le cadre du marché accord cadre n° 22-01-06 - LOT 6 – Electricité courant faible, pour des travaux comprenant la modification de l'éclairage de la médiathèque, la modification de l'installation électrique et la création d'un éclairage extérieur.

ARTICLE 2 :

Les prestations seront rémunérées à hauteur du devis : Montant € HT : 12 118.13 € HT
Taux de TVA : 20% : 2 423.63 €
Montant € TTC : 14 541.76 € TTC

ARTICLE 3 :

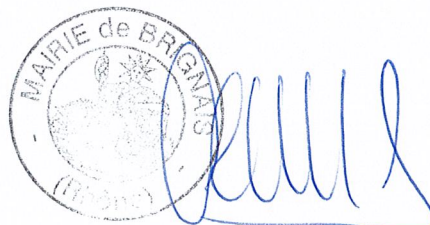
Les travaux de ce chantier devront être réalisés avant le 26 septembre 2022.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr

www.brignais.fr
Insee 027 · Code APE 8411Z · Siret 216 900 274 00012

A BRIGNAIS, 23 septembre 2022
Le Maire,
Serge BERARD



DECISION MUNICIPALE N° ST0482022

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-53 en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire

Considérant qu'une consultation conforme au code des marchés publics a été engagée pour des travaux de peinture à la médiathèque dans le cadre de l'accord cadre d'entretien des bâtiments n° 22-01-04

Considérant l'analyse des offres effectuée selon les critères de jugement préétablis ;

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est remise par l'entreprise MATHIEU SARL- 13 Route de Cussieux – 42400 SAINT CHAMOND

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l'entreprise MATHIEU SARL dans le cadre du marché accord cadre n° 22-01-04 - LOT 4 - Plâtrerie – Peinture – Faux plafond, pour des travaux de réaménagement de la médiathèque.

ARTICLE 2 :

Les prestations seront rémunérées à hauteur du devis : Montant € HT : 20 975 € HT
Taux de TVA : 20% : 4 195 €
Montant €TTC : 25 170 € TTC

ARTICLE 3 :

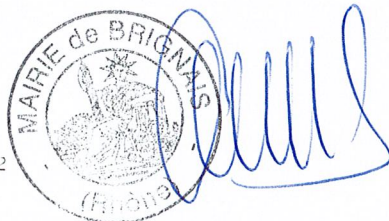
Les travaux de ce chantier devront être réalisés avant le 27 septembre 2022.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

A BRIGNAIS, 23 septembre 2022
Le Maire,
Serge BERARD

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr

www.brignais.fr
Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012



DECISION MUNICIPALE N° ST0492022

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-53 en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire

Considérant que l'œuvre de la Sainte Famille est inscrite sur la liste des biens mobiliers au titre des monuments historiques et que ce mobilier appartient à la Ville de Brignais

Considérant qu'une opération de traitement du cadre contre les xylophages et de dégrassement de la toile est nécessaire

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'accepter le devis de l'entreprise BUISSON Antoine d'un montant de 21 220.40 € HT 6 25 464.48 € TTC pour la restauration de la toile « la sainte famille » et traitement du cadre contre les xylophages.

ARTICLE 2 :

Les travaux devront être terminés au plus tard fin mars 2023.

A BRIGNAIS, le 23 septembre 2022

Le Maire,
Serge BERARD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr

www.brignais.fr

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012